

Information aux Président(e)s de clubs et utilisateurs des équipements sportifs de Châtelleraut et Grand Châtelleraut.

En référence à la situation sanitaire actuelle et suites aux allocutions du gouvernement de ce jeudi 29/10/20.

Par application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19

La direction des Sports vous informe qu'à compter de ce jour, vendredi 30/10/2020, les établissements sportifs couverts (type X) et de plein air (type PA) ne peuvent plus accueillir de public jusqu'au 1 décembre 2020. Par conséquent toutes les activités des clubs, associations et les manifestations sont interdites.

Néanmoins, par dérogation: Chap.4- art. 42 - II, les publics suivants peuvent continuer à être utilisateur des équipements sportifs :

- l'activité des sportifs professionnels et de haut niveau.
- les groupes scolaires (école, collège, lycée), les périscolaires et les activités sportives participant à la formation universitaire.
- les activités physiques des personnes munies d'une prescription médicale ou présentant un handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapée.
- les formations continues ou des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnel.
- les événements indispensables à la gestion d'une crise de sécurité civile ou publique et à la continuité de la vie de la Nation.
- les assemblées délibérantes des collectivités et leurs groupements et les réunions des personnes morales ayant un caractère obligatoire.
- l'accueil des populations vulnérables et la distribution de produits de première nécessité pour des publics en situation de précarité.
- l'organisation de dépistages sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'ensemble de ces règles et recommandations peut évoluer en fonction de l'actualité et des nouvelles directives des autorités. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement

Lien décret n° 2020-1310-du 29/10/2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Ludovic MARCINIAK
**Communauté d'Agglomération de Grand
Châtelleraut**
Direction des Sports
Directeur Adjoint
Tél. 05.49.23.70.56
www.grand-chatelleraut.fr